

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative au stationnement sauvage à la rue de Sévigné.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Des riverains de la rue de Sévigné m'ont interpellé sur un problème de stationnement sauvage sur les trottoirs. Il s'agit plus précisément de la partie de la rue qui finit par rejoindre la rue van Soust, à la frontière avec la région flamande. En effet, cette rue, en sens unique, est assez étroite et ne dispose pas de places de stationnement, du moins dans la partie décrite. Les riverains sont ainsi confrontés à des stationnements fréquents, sur les trottoirs, eux aussi forts étroits. Cela empêche les piétons de marcher sur les trottoirs, ce qui est d'autant plus problématique pour les poussettes et les PMR. Seconde conséquence de ce stationnement sauvage, l'état des trottoirs est fortement dégradé, ce qui représente un coût supplémentaire pour la Commune, du moins si elle envisage de les rénover.

Que le Collège compte-t-il faire pour éviter ce stationnement sur les trottoirs et garantir une utilisation pleine et sûre de ceux-ci ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Vous avez complètement raison que ce comportement incivique a des conséquences graves : Le stationnement des voitures sur le trottoir constitue non seulement une entrave majeure à la sécurité routière et au confort des piétons, mais il endommage également les trottoirs. Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il s'agit là d'une grande frustration partagée dans notre commune, à laquelle le Collège tente de répondre. Nous réparons et réaménageons les trottoirs, mais force est de constater que nous avons du mal à suivre avec leur entretien, vu la rapidité avec laquelle ils sont endommagés. J'ai également hérité d'un patrimoine de trottoirs pour lesquels il n'y a auparavant pas eu assez d'investissements en matière d'entretien. Je ne choquerai personne quand je dis qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

C'est la raison pour laquelle, ces dernières années, nous avons placé des obstacles à des endroits où le stationnement n'est pas prévu, mais cette approche a ses limites. Placer partout des rochers, des troncs d'arbres, des demi-lunes, des bornes, des blocs de béton, n'est pas une solution pas très esthétique. Vous l'entendez bien, je ne suis pas favorable à placer des obstacles partout, car ils rendent souvent la situation moins confortable et plus dangereuse pour les piétons et les cyclistes. Toutefois, le

phénomène du stationnement sauvage ne laisse pas beaucoup de choix, sachant que notre capacité policière est limitée pour intervenir de manière effectif sur le stationnement sauvage. Si vous avez des autres pistes de solution, je suis preneuse.

Concrètement, ce tronçon de la rue Sévigné est très étroit. La largeur de la chaussée y est d'environ 4.2m. La largeur des trottoirs y est d'environ 1.3m. Avec ces largeurs on ne sait pas tracer des cases de stationnement ni installer des potelets pour protéger les trottoirs. Une solution pérenne serait un aménagement de plain-pied avec du stationnement délimité par des cases et autorisant les piétons à utiliser toute la voirie pourrait être une solution mais nécessite un budget considérable.

En attente, nous sommes donc limités à la résolution de sanction. Je suis sûr que Monsieur l'Echevin Kestemont attirera l'attention du service « SAC », dont il est responsable, pour qu'il fasse preuve d'une vigilance accrue. En outre, nous demandons également à la police d'effectuer des contrôles en dehors des heures de bureau, étant donné que c'est généralement le soir que les trottoirs sont abîmés par le stationnement sauvage.

G. BORDONARO confirme que ce problème date d'un certain temps puisqu'il a envoyé un e-mail à ce sujet il y a un an. Il a été sur place et a constaté que l'état des trottoirs est vraiment très endommagé et que le stationnement sauvage des voitures constitue un réel problème pour les piétons, vu que les trottoirs sont déjà très étroits à cet endroit. Il entend les difficultés, dont la non-possibilité de placer des potelets à ce niveau-là, pour éviter que les voitures ne s'y stationnent. Il a également réfléchi où on pourrait peut-être trouver des places de stationnement ailleurs dans le quartier, bien qu'il soit conscient qu'on ne sait pas créer des places de stationnement comme par magie, ce qui va d'ailleurs à l'encontre de ce que la Région est en train de faire.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH se demande si la création de places de stationnement va arrêter le stationnement sauvage à cet endroit.

G. BORDONARO répond que les personnes qui se stationnent à cet endroit sur le trottoir ne le font pas de gaieté de cœur. Certains n'en ont cure mais il est convaincu que si on offrait des places de stationnement, les personnes auraient le bon réflexe de se stationner là où il faut, ce qui n'est apparemment pas le cas aujourd'hui.

Il résume qu'il entend la réponse et fera un retour aux personnes l'ayant interpellé.